



Economie & Développement

BIMENSUEL D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT

LES NOUVELLES SUR LE TOGO EMERGENT

N°53 DU 28 JUILLET 2016

PRIX 250F CFA AFRIQUE / 1 EURO EUROPE



FOIRE MADE IN TOGO



ENVIRONNEMENT

TOGO: La déforestation estimée entre 15 000 à 20 000 hectares par an

La déforestation anarchique constitue l'un des aspects de la criminalité environnementale à laquelle notre pays est confronté et qui nécessite des actions concrètes et urgentes parmi lesquelles figure la promotion d'une production forestière soutenue. Selon le rapport mondial sur les forêts, de 2014, publié par la FAO, la contribution des forêts à la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le monde est inestimable. Ce rapport indique que le secteur forestier formel emploie 13,2 millions de personnes dans le monde tandis que 14 millions de personnes supplémentaires y travaillent de façon informelle. La FAO indique qu'annuellement au Togo le taux de déforestation est de 5,1% soit environ 15 000 à 20 000 hectares soit 20 arbres par jour, contre un reboisement de 1 000 hectares à la même période.

P.2

**La Microfinance évolue positivement dans l'UMOA en 2016:
923,1 milliards de FCFA soit une hausse de 13,1%**



Vols Lomé-New-York
« Jeudi » à partir du 5 août 2016



Mme **Victoire DOGBE Tomegah**
"Nous sommes en train de gagner,
ensemble avec les populations"



Le label Made in Togo, une stimulation
à la consommation locale



**SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LOMÉ**

**5^{ÈME}
EDITION**

LA 2^{ÈME} EXPOSITION DE L'EMBALLAGE ET DU PACKAGING

17 - 21 Août 2016

Info : +228 22 30 27 27 / sialo.org
centaurecom@yahoo.fr

ECO FLASH

Le premier siège parlementaire togolais coûtera 12 milliards Fcfa



12 milliards de Fcfa, tel est le montant que la Chine va débloquer pour offrir au Togo le premier siège parlementaire. Ce chantier est prévu dans un délai de 2 ans d'après Liu Yuxi, l'ambassadeur de la Chine au Togo à la suite d'une rencontre avec Dama Dramani, le président de l'Assemblée nationale. En Afrique, la Chine a construit le siège du parlement tchadien à hauteur de plus de 14 milliards F CFA (environ 28 millions USD), également celui du Gabon. La Chine a offert aussi à l'Union africaine son siège. Le Togo et la Chine entretiennent de bonne relation en témoignage la visite du président togolais Faure Gnassingbé du 29 mai au 02 Juin dernier en Chine où il a échangé avec son homologue Xi Jinping, et les opérateurs économiques chinois. « La Chine est un partenaire stratégique de l'économie togolaise », a twitté Faure Gnassingbé au terme de sa visite d'Etat en Chine. Rappelons qu'au cours de cette visite, le président chinois Xi Jinping s'est engagé à aider le Togo à assurer son développement. La visite en Chine aura rapporté au minimum 75 milliards de F CFA de financements de projets au Togo.

ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT

Directeur de Publication

Joseph GADAH
(228) 90 30 85 10

Rédaction

**Joseph
Ghislain
Raissa**

Infographie

Katherin AFANOU-A.

(228) 92 10 17 99

**Imprimerie
La Colombe**

**Copyright
Juillet 2016**

La forêt en danger au Togo

Une déforestation estimée entre 15 000 à 20 000 hectares par an



La forêt a été de tous les temps une source d'approvisionnement en ressources alimentaires, médicinales, en matériaux de construction et en bois énergie pour les communautés. Les conséquences de sa disparition seraient donc lourdes notamment la chute de la production agricole, la disparition d'une source souvent essentielle d'alimentation (les produits forestiers non ligneux), la disparition d'importante source de revenus et d'emploi puis l'accentuation du changement climatique. La déforestation anarchique constitue l'un des aspects de la criminalité environnementale à laquelle notre pays est confronté et qui nécessite des actions concrètes et urgentes parmi lesquelles figure la promotion d'une production forestière soutenue. Selon le rapport mondial sur les forêts, de 2014, publié par la FAO, la contribution des forêts à la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le monde est inestimable. Ce rapport indique que le secteur forestier formel emploie 13,2 millions de personnes dans le monde tandis que 14 millions de personnes supplémentaires y travaillent de façon informelle. La FAO indique qu'annuellement au Togo le taux de déforestation est de 5,1% soit environ 15 000 à 20 000 hectares soit 20 arbres par jour, contre un reboisement de 1 000 hectares à la même période. Ce taux avoisine le plus élevé en Afrique. Le déboisement des mangroves, la pollution des lagunes et l'envasement de certains cours d'eau sont inquiétants.

Que faire pour lutter contre cette criminalité environnementale ?

Inquiétant ce danger de la forte dégradation des ressources forestière au Togo, due à une forte pression anthropique exacerbée par les effets néfastes des changements climatiques, le gouvernement togolais a pris l'option de la gestion durable des ressources forestières. Pour ce faire, des outils de gestion durable ont été élaborés. Il s'agit entre autre de la loi N°2008-009 portant code forestier, la loi N°2008-005 portant loi-cadre sur l'environnement, la politique forestière, le Plan d'Action Forestier National, les directives de gestion durable des plantations forestières et des forêts naturelles. De nos jours, les autorités se sont engagées à traquer les exploitants illégaux des produits de la faune et de la flore jusqu'à leur dernier retranchement. La politique de reboisement qui apparait comme la seule issue favorable contre la déforestation prévoit la croissance soutenue de la récolte forestière, l'élaboration de plans d'aménagements, la formation des acteurs, l'appui aux entreprises intervenant dans le secteur de l'exploitation et des travaux forestiers, la création d'emplois et l'adaptation du cadre législatif et réglementaire. En effet, le taux de reboisement annuel qui était de l'ordre de 1.000 ha dans les années 1980 est passé à 2.000 ha en 2010. En dépit des atouts dont dispose le Togo pour le développement de la forêt, tous ces résultats quoi qu'encourageants, restent bien en deçà des ambitions nationales de reboiser au moins 5.000 ha par an. La couverture forestière de 20% du territoire à atteindre d'ici 2035, c'est le défi majeur à relever contre la déforestation. C'est ainsi qu'à chaque 1er juin, la journée de l'arbre est observée au Togo, dans l'élan de freiner l'avancée du désert, en reboisant les différentes parcelles et forêts déboisées. Dans cette dynamique, pour uniquement l'année 2015, dans la ville de Lomé et de ses environs, plus de 100 000 plants toutes essences confondues ont été mises en terre. A ce jour, on estime à 47 000 hectares les superficies plantées en majorité en teck, eucalyptus, cassia, khaya sous forme de plantations étatiques, privées, communautaires et scolaires ; contre un recul annuel d'environ 15 000 hectares de forêt. Cette situation nationale des forêts montre que le reboisement dans notre pays ne compenserait pas encore les pertes. En d'autres termes, le reboisement dans notre pays n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière, devant permettre d'atteindre la vision de la politique forestière qui est celle de porter la couverture forestière nationale de 7 % actuellement à 20 %. « Il faut impérativement créer des forêts de protection, de conservation et de production, contribuant à l'objectif de 20% de surface forestière sous gestion durable. Concernant le reboisement pour les dix années à venir, le gouvernement avec, l'appui de la FAO, a convenu d'un programme national ambitieux. 3.000 hectares sont replantés chaque année, c'est encore largement insuffisant par rapport aux 15.000 exploités », explique André Johnson, ministre de l'environnement et des ressources forestières.

Les actions des partenaires pour la préservation des ressources forestières

Face à ces efforts de l'administration forestière restés encore à l'état embryonnaire, l'action du reboisement national est alors soutenue par les partenaires financiers du Togo. Notamment le Programme National du Reboisement (PNR) financé par le Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à hauteur de 316 mille dollars (175

ECONOMIE**Les déficits de croissances économique :****Comment l'Afrique se porte-elle?****Vols Lomé-New-York désormais possible
« Jeudi » à partir du 5 août 2016**

Quelques semaines après le lancement de la nouvelle ligne, Ethiopian Airlines, a ajouté un quatrième vol hebdomadaire vers New York-Newark via Lomé. La compagnie Ethiopian Airlines qui a commencé par desservir trois fois par semaine New York via Lomé « dimanche mardi et vendredi » vient d'ajouter à son programme le « Jeudi ». Cette nouvelle programmation sera effective à partir du 5 août 2016. « Nous sommes très heureux d'augmenter notre fréquence de vols vers New York-Newark à quatre par semaine aussi rapidement après le lancement de la nouvelle ligne. Dans un effort continu pour offrir à nos clients les meilleures options de connectivité, nous desservons actuellement 93 destinations internationales à travers les cinq continents ; reliant ainsi l'Afrique aux villes les plus puissantes économiquement du monde comme

New York. », a souligné M. Tewolde Gebremariam, le Directeur général du groupe Ethiopian Airlines. La compagnie exploite actuellement des vols quotidiens sans escale de Washington DC à Addis-Abeba, ainsi que trois vols hebdomadaires sans escale de Toronto à Addis-Abeba et trois vols hebdomadaires de Los Angeles à Addis-Abeba via Dublin. L'année 2016 a été pour Ethiopian Airlines une année vraiment passionnante. La compagnie a réceptionné le premier A350 XWB d'Afrique, qui est le premier avion Airbus dans la flotte marquant ainsi une étape importante dans l'histoire de l'industrie de l'aviation africaine. Ethiopian Airlines a été un pionnier dans le leadership technologique de l'aviation notamment avec l'introduction de cet appareil de dernière technologie, l'Airbus A350 XWB, surnommé le « Mont Simiens ».

**Le Togo au 1er Sommet Industriel de la
CEDEAO à Accra**

Le 1er Sommet Industriel de la CEDEAO s'est planché à Accra (Ghana) sur les causes qui continuent de miner le décollage de ce secteur notamment le manque de financement approprié de l'industrialisation ; le coût élevé de l'énergie ; l'inexistence d'infrastructure qualité ; l'absence de la main d'œuvre technique adéquate. Il faut rappeler que le continent africain est très riche en ressources minérales et agricoles, ne participe aujourd'hui qu'à 1,9% des échanges mondiaux des produits manufacturés. Il est donc urgent que le continent contribue de plus en plus à la création de la valeur ajoutée de ses richesses. Une place particulière a été accordée au développement de la filière textile et habillement dans la communauté. Au Togo, le gouvernement est à la relance de la production du coton en vue d'atteindre, à l'horizon 2022, deux cent mille (200

000) tonnes de coton-graine. « Plus de cent mille (100.000) paysans s'adonnent aujourd'hui à la culture du coton. Malgré le flux d'importation à tous les niveaux de la filière (fils, tissu écru, imprimés et bonneterie), le Togo ne ménage aucun effort pour attirer, vers la transformation industriel de ce produit, des investisseurs aussi nationaux qu'étrangers, gage de création de plus d'emploi pour les jeunes », a indiqué LEGZIM-BALOUKI Essossimna, la Ministre en charge de l'industrie au cours de son intervention pendant la conférence le 21 juillet dernier. Le Togo a souhaité une véritable Coopération entre le PME de confection de l'espace pour mutualiser les énergies afin de faciliter une meilleure conquête des marchés extérieurs comme celui de L AGOA.

**Union Africaine plus indépendante à plus
de 650 milliards de F CFA dès 2017**

Le 27e sommet de l'Union Africaine qui s'est déroulé à Kigali avait pris des résolutions qui impacteront de manière fulgurante la vie future de l'organisation : l'UA sera dorénavant financée par l'Afrique par une taxe de 0,2% des importations tous les Etats membres. Cette taxe permettra de lever plus de 650 milliards de F CFA (1,2 milliards de dollars) dès 2017. En effet, lors de la retraite sur le financement du 16 juillet 2016, la plupart des chefs d'Etat ont souhaité une Union Africaine plus indépendante, car il était inacceptable que plus de 70% du budget de l'organisation panafricaine soit financé par l'extérieur. Dans

les faits, le budget 2016-2017 de l'Union Africaine s'élève à plus 421 milliards de F CFA (781 millions de dollars), hors opérations de maintien de la paix. Les Etats membres ne financent qu'environ 115 milliards (212 millions dollars) contre plus de 307 milliards de F CFA (569 millions de dollars) par les donateurs étrangers (Union européenne, Etats-Unis, Chine, Banque mondiale), soit près de 73% du budget. Le reste est financé par les pays comme l'Egypte, l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigeria et le Cameroun. Décision louable, en espérant que cette autonomie de financement de l'organisation continentale soit mise en place.

**Le Togo émet des Obligations Islamiques
au taux de 6,5%**

Après le Sénégal et la Côte d'Ivoire, le Togo est le 3ème Pays de l'Afrique de l'Ouest a lancé le 20 juillet dernier un appel public à l'épargne sur 10 ans. La marge de profit est de 6,5% par an et totalement exonéré d'impôts pour les résidents togolais. Le montant total de l'opération est de 150 milliards de Fcfa et le prix d'émission est de 10.000 F. L'opération est sukuk et se présente comme une opportunité de placement à travers des parts d'un Fonds commun de titrisation de créances (FCTC). Le

terme « sukuk » est l'équivalent islamique des obligations. Cependant, contrairement aux obligations conventionnelles, qui confèrent simplement la propriété d'une dette, le Sukuk accorde à l'investisseur une part d'un actif, ainsi que des flux de trésorerie et des risques proportionnés. En tant que tels, les titres Sukuk respectent les lois islamiques parfois appelées principes de la Charia, qui interdisent la facturation ou le paiement d'intérêts.

**Binah dispose d'un bâtiment sanitaire com-
munautaire**

33 millions de franc CFA, est le coût du nouveau bâtiment sanitaire à Sol-la dans la préfecture de la Binah au Nord du Togo la semaine dernière. Un don de l'ONG l'Appel l'Orientation à l'Islam et la Bienfaisance (AOIB). D'une superficie de 275 m2 la nouvelle une unité de soins de santé périphérique vient ainsi renforcer le travail du personnel soignant en palliant aux difficultés liées aux salles de soins adéquats. Elle comporte des salles d'accouchement, de soins, de pansement, d'attente et une pharmacie. Selon M. Batchana Nouridine Salihou, représentant de la section Nord Togo de l'ONG AOIB aucune œuvre n'est plus grande quand il

s'agit de la santé humaine. C'est la raison pour laquelle son institution n'a pas hésité à répondre favorablement à ce projet de construction d'un bâtiment. L'ouvrage a eu l'assentiment des populations et des autorités religieuses comme politique. Le régent du canton de Sollà, le représentant du directeur préfectoral de la santé et le promoteur du projet Dr Georges Oulégoh Kéyéwa, ancien ministre de la communication et de la culture ont eu à exprimer leur gratitude et remercié les donateurs pour leurs œuvres sociales. La durabilité de l'ouvrage dépendra de son entretien.

ECONOMIE La Microfinance évolue positivement dans l'UMOA en 2016: 923,1 milliards de FCFA soit une hausse de 13,1%

La BCEAO a publié le 19 juillet 2016 la situation du secteur de la microfinance dans l'umoa au 31 mars 2016. La note trimestrielle est élaborée à partir de données collectées auprès d'un échantillon de cent trente-cinq (135) systèmes financiers décentralisés (SFD) réalisant 90% environ des activités du secteur (dépôts et crédits). A fin mars 2016, le nombre d'institutions de microfinance dans l'UMOA s'est établi à six cent quatre-vingt (680). L'accès des populations aux services financiers offerts s'est élargi. Le nombre de bénéficiaires des prestations de ces institutions est ressorti à près de 15,7 millions à fin mars 2016 contre 13,8 millions à fin mars 2015. Les indicateurs d'intermédiation des SFD de l'échantillon observés laissent apparaître une évolution relativement positive. A fin mars 2016, le montant des dépôts collectés s'est établi à près de 923,1 milliards de FCFA contre 816,0 milliards de FCFA une année auparavant, soit une hausse de 13,1%. Par

pays, les dépôts ont enregistré une hausse en Guinée-Bissau (+41,9%), en Côte d'Ivoire (+24,3%), au Bénin (+18,1%), au Burkina (+14,2%), au Mali (+11,5%), au Sénégal (+10,2%), au Togo (+4,4%) et au Niger (+2,8%). Le montant moyen des dépôts par membre s'est établi à 97.949 FCFA à fin mars 2016 contre 98.561 FCFA un an plus tôt. L'estimation, sur l'ensemble des SFD de l'UMOA, du montant total des dépôts collectés est de 1.025,6 milliards de FCFA à fin mars 2016 contre 906,6 milliards de FCFA un an auparavant. Il représente environ 6,3% du montant des dépôts détenus par les établissements de crédit de l'Union au cours de la période sous revue. S'agissant des crédits octroyés par les SFD de l'échantillon, ils ont progressé de 15,6% par rapport à leur niveau de fin mars 2015, pour ressortir à 828,8 milliards de FCFA à fin mars 2016. Les hausses enregistrées ressortent à 34,9% en Côte d'Ivoire, 21,0% au Bénin, 14,5% au Mali, 11,7% au Burkina, 11,0% au

Sénégal, 9,6% au Togo et 8,6% au Niger. En revanche, un repli a été noté en Guinée-Bissau (-6,5%). L'encours moyen des prêts par membre a légèrement progressé, en ressortant à 87.951 FCFA à fin mars 2016 contre 86.579 FCFA à fin mars 2015. Rapporté à l'ensemble des SFD de l'Union, l'encours des crédits du secteur est estimé à près de 920,9 milliards de FCFA à fin mars 2016 contre 796,4 milliards à fin mars 2015, soit un accroissement de 15,6%. Il représente 7,0% des crédits accordés par les établissements de crédit de l'Union. Au titre des SFD en difficulté, à fin mars 2016, quatorze (14) institutions de microfinance demeuraient sous administration provisoire, dont trois (3) au Bénin, trois (3) au Mali, trois (3) au Sénégal, deux (2) en Guinée-Bissau, une (1) au Burkina, une (1) en Côte d'Ivoire et une (1) au Togo.

Dix ans de pratiques orthophoniques au Togo et en Afrique !



Les professionnels orthophonistes de la sous-région (Bénin, du Burkina-Faso, du Congo-Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, Togo) de l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux (ENAM) de Lomé ont célébré le dixième anniversaire de

l'orthophonie le 22 juillet 2016 en collaboration avec l'Association des Professionnels Orthophonistes du Togo (ASPOT). C'est à travers une journée de réflexion placée sous le thème : « Dix ans de pratiques orthophoniques au Togo et en Afrique : états des lieux, défis et perspectives ». Le bilan des dix ans de travail est tout simplement positif. Néanmoins, le besoin en matériels sophistiqués et de la documentation universelle est d'une importance capitale pour l'amélioration du travail. « 10 ans de pratiques orthophoniques, c'est dix ans d'action au service des patients présentant des troubles du langage et de la communication avec l'appui des partenaires qui ont toujours cru à notre dynamisme notamment Handicap International, l'ONG Orthophonistes du Monde (OdM), le ministère de la santé », a laissé entendre Emmanuel ETONGNON Président ASPOT. Le représentant du ministre de la santé et de la protection sociale,

Pr. BOKO Essohanam, secrétaire général du consul de l'ordre des médecins a encouragé les orthophonistes tout en les exhortant à toujours agir selon l'éthique et la déontologie, la morale individuelle et collective. Des attestations ont été remises aux membres. Les orthophonistes sont des spécialistes paramédicaux qui s'occupent de la prévention, du dépistage et du traitement des troubles, du langage, de la communication et des fonctions oro-myo-fonctionnelles. Pour l'histoire, le département des orthophonistes a vu le jour au Togo en l'an 2003 à ENAM et a formé une soixantaine d'orthophonistes de sept (7) nationalités. Le département des orthophonistes est le seul dans la sous-région ouest africaine. La première promotion d'orthophonistes a été diplômée en 2006. On compte à ce jour 63 orthophonistes formés dont 45 togolais.

Le Togo à la 14^e Conférence de la Cnuced : L'Afrique doit diversifier ses sources de financement !



Du 17 au 22 juillet 2016 s'est déroulée la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Nairobi au Kenya placée sous le thème « Des décisions aux actions ». Une délégation du ministère en charge du commerce conduite par M. Bamana Timothée le secrétaire général prend a pris part aux travaux. Le Togo reconnu sur le plan mondial comme un pays ayant fait d'énormes réformes

ces dernières années en vue de faciliter le climat des affaires à savoir l'installation du guichet unique pour les opérations, la mise en place d'une chambre commerciale et l'Office Togolais des Recettes (OTR). L'objectif pour la Cnuced en Nairobi est de définir ses axes de travail pour les quatre prochaines années. En la matière, le rapport 2016 est riche en pistes de réflexion et d'action. Premier constat de la Cnuced, notamment chargée d'aider les pays en voie de développement à équilibrer leur croissance en s'ouvrant au commerce : l'Afrique fait face à des besoins de financement colossaux. Surtout si elle veut atteindre les objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté qu'elle s'est fixée. Pour y parvenir, il lui faudrait mobiliser 600 à 1 200 milliards de dollars par an (1 089 milliards d'euros), estime la Cnuced, dont 93 milliards au moins pour les infrastructures. « Le modèle de financement de l'Afrique doit donc évoluer. A l'avenir, les pays devront s'appuyer bien plus sur leurs ressources intérieures », estime Bineswaree Bolaky, de la section Afrique de la Cnuced, coauteur du rapport. La bonne nouvelle, c'est que celles-ci ne manquent pas. La mauvaise, c'est que toutes présentent des risques considérables, ou bien des obstacles plus ou moins délicats à lever selon les pays. La première de ces options est le recours à l'endettement. Les pays africains commencent à développer leurs marchés financiers et à émettre des obligations en devises locales,

ce qui est positif, tant que le phénomène reste maîtrisé. Aujourd'hui, le niveau de dette extérieure (celle détenue par les non-résidents) des pays africains reste raisonnable et sous contrôle, inférieur à 40 % du revenu national brut dans la plupart des pays. Mais il a augmenté à un rythme soutenu ces dernières années : de 10,2 % par an entre 2011 et 2013 en moyenne. En cause notamment, la baisse des cours des matières premières et des recettes liées. La Cnuced suggère également d'explorer en parallèle d'autres sources de financement. Par exemple, en développant des partenariats public-privé (PPP), à condition que les projets à financer soient choisis avec précaution et suivis avec transparence. Ou encore en mobilisant les fonds de la diaspora ; Selon la Banque mondiale, les diasporas des pays émergents ont épargné 497 milliards de dollars en 2013. Au reste, souligne la Cnuced, les gouvernements locaux gagneraient à renforcer la lutte contre les flux financiers illicites, à savoir ceux issus de la corruption, de la fraude fiscale ou des activités criminelles. « Ils ont fait perdre 854 milliards de dollars au continent africain entre 1970 et 2008, soit 22 milliards par an », dénonce le rapport. Un tiers seulement de ce montant suffirait à effacer la totalité de la dette extérieure africaine, estimée à 279 milliards de dollars en 2008...

suite page 2

milliards Fcfa) pour la mise en œuvre du plan stratégique de zonage du Togo pour la restauration des paysages forestiers (2015-2017) avec comme défi d'aller à 30% de la couverture végétale d'ici 2050. Il est aussi prévu à cet effet, 112 000 hectares à planter soit 2% du territoire national, et couvrir 1 million 300 hectares d'ici 2050. La politique de reboisement va bénéficier également des appuis de l'Allemagne avec le projet « Appui à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+Readiness) et la réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD) d'un financement à hauteur de 5 millions d'euros soit 3 milliards 275 millions de FCFA. L'objectif est l'appui à l'amélioration du cadre institutionnel, la conception et la mise en œuvre de l'inventaire forestier national, la conception et le test des modèles de gestion forestière durable dans les régions des plateaux, maritime et centrale. On notera sous d'autres cieux, l'appui technique au Togo d'INTERPOL et la Coopération norvégienne dans la lutte contre le commerce illégal du bois s'appuyant sur la maîtrise des procédures d'importation et d'exportation du bois dans les pays de l'Afrique de l'Ouest ; « environ 50% des exportations du bois vers les autres continents proviendrait de l'Afrique de l'Ouest », a indiqué Mme Salimata Seye Sow, Chef de délégation de l'Organisation internationale de la police criminelle (OIPC) en février 2015 à Lomé au cours d'une réunion quadripartite pour l'amélioration de la coopération technique entre le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo dans le domaine de l'exploitation des ressources forestières ?

Durcir la législation contre les trafiquants des produits ligneux.

Selon nos informations, il est révélé qu'au

Togo 80% des terres appartiennent au privé et pour sauver encore quelques espèces en perdition, le gouvernement au cours du conseil des ministres du 22 juin 2016 a imposé un moratoire de 10 ans sur l'exploitation, l'importation et la réexportation des madriers de pterocarpus erinaceus au Togo. Le constat a été fait que le « vène », essence communément appelée « faux teck », fait aujourd'hui l'objet d'une forte exportation vers certains pays asiatiques à partir du port autonome de Lomé. Les rapports indiquent que sur les milliers de madriers saisis par l'administration forestière, environs 85 % sont des faux tecks. Quelles sont les textes judiciaires à appliquer face à des délits forestiers envoyés en justice ces dernières années et dont la prise en compte par le code forestier en vigueur reste insuffisante? L'administration forestière a pensé justement réviser à cet effet son cadre réglementaire adéquat et disposer d'un personnel averti (agents des eaux et forêts) sur le terrain. Les procureurs de la République et juges de siège des 05 régions économiques du Togo sont mis ainsi à contribution par les ministères de l'Environnement et de la Justice pour réviser et corriger les insuffisances au niveau du code forestier et d'aller à une législation (procédure judiciaire) pour préserver les ressources forestières. « Ce renforcement du contrôle du code forestier et code de procédures pénales permettra de dérouler à l'avenir les procédures avec plus d'efficacité et éviter que les auteurs de délits soient purement et simplement relâchés sans être amenés à réparer de façon conséquente les dommages causés », a expliqué El Hadj SAMA Boundjou, Secrétaire général du ministère de l'environnement et des ressources forestières. Le phénomène de déforestation inquiète aussi le ministère en charge de la sécurité qui compte

lancer une opération de répression contre les faussaires ; Le ministre de la sécurité et de la protection civile, le Col Demahane Yark, au niveau de son département, se souci de voir les pays d'Afrique de l'Ouest élaborer vite une législation plus rigoureuse et adaptée contre le phénomène du commerce illégal de bois qui continue de prendre inexorablement de l'ampleur. « Ce cadre législatif devra dépasser les simples amendes pour édicter de sévères peines d'emprisonnement avec saisies et confiscations de tous les fonds et biens provenant de ces activités illicites », a-t-il suggéré.

Au niveau du ministère de la justice, l'innovation allant dans la dimension de cette lutte serait d'insérer dans le code pénal en vigueur, l'ensemble des règles fixant les conditions dans lesquelles les infractions sont découvertes, poursuivies et prouvées de même que les modalités de déroulement des procès auxquels donnent lieu les infractions. Si les récidives ont le vilain plaisir de s'enfoncer dans le détournement des ressources naturelles, le législateur pense réprimer les comportements humains déviants en créant l'harmonie fonctionnelle entre les parquets et les unités de police judiciaire ; « Le tout n'est pas de disposer d'une norme de prévention et de répression de comportements antisociaux. Il faut encore en assurer l'application effective », prévient Missité Komlan, Magistrat, Secrétaire général du ministère de la justice. Au demeurant, pour une meilleure riposte à la délinquance dans le domaine de l'environnement au Togo, trois niveaux d'infractions sont relevés passibles d'amande de 10.000 Fcfa à 2 millions Fcfa et de 3 mois à 1 an d'emprisonnement ; « L'exploitation abusive des domaines forestiers sans autorisation, la circulation des produits forestiers ligneux et l'exportation des

produits forestiers ligneux sont les principales infractions constatées de nos jours. C'est pourquoi, il est nécessaire que les populations soient sensibilisées et qu'en cas de violation, qu'elles s'attendent à des réparations des torts selon le code forestier », a signifié le Commandant KONZAHOU Essodian, Spécialiste en aménagement et gestion participative des ressources forestières. Même avis partagé par son collègue des armes, Okoumassou Kotchikpa, Commandant des Eaux et forêts, chef division des aires protégées et de la faune ; « Face à ces défis majeurs, les populations sont appelées à changer de façon radicale certaines habitudes avec les diverses campagnes de sensibilisation, la lutte contre les feux de végétation, la pratique de l'agroforesterie avec des plantes fertilisantes, l'adoption des foyers améliorés dans les familles, l'utilisation du gaz butane, la lutte contre les coupes frauduleuses dans nos forêts et l'accroissement du reboisement au plan national ».

La lutte contre la déforestation doit être permanente et ne devait pas s'arrêter aux simples instruments de veille. Les autorités doivent penser à la création des sources de revenus à l'endroit de la couche rurale qui représente 62% de la population : Promouvoir la finance inclusive, le financement des AGR, vulgariser le code d'investissement qui encourage les entrepreneurs à s'installer dans les milieux ruraux, encourager la promotion des entreprises rurales dans les villages, créer des fermes commerciales des produits agricoles. Toutes ces mesures incitatives pourront réduire le désir des populations à s'attaquer aux ressources forestières.

Crédo

« OWANE » une nouvelle application pour les réservations dans les restaurants



“OWANE” est une application Web qui permet de faciliter la réservation de tables, la commande en ligne des plats dans n'importe quel restaurant à partir des téléphones portables, les tablettes, iPad Inscrit sur la plateforme et avec une possibilité de livraison à domicile ou au service. Non seulement elle permet la facilitation des commandes, mais aussi, elle permet aux passionnés de la cuisine en vidéo streaming d'apprendre à cuisiner et de poster des vidéos à partir Owane TV. « Elle offre des avantages à deux niveaux : elle permet au restaurateur d'accroître la visibilité, de gagner plus de clientèle, de faire la gestion et le suivi des commandes dans le restaurant même distance avec un smartphone ou une tablette, de créer son espace en ligne www.owane.biz ; et à l'utilisateur ou client de voir les différents plats et de faire le choix, passer les commandes, réserver des tables et gagner du temps », a expliqué Abel Smalto Senawo, consultant en motion graphic, créateur d'Owane. Pour accéder à l'application ; il faut se connecter sur www.owane.biz, parcourir et choisir un restaurant sur la plateforme pour le choix du restaurant ; parcourir les différents menus du restaurant choisi, visualisez les plats, les prix et ajoutez votre choix au panier commande ; après la commande confirmer la quantité et vérifier le prix total ; valider la commande en envoyant le numéro de téléphone, le nom du quartier de résidence ou adresse de livraison et une fois validation effectuée, l'on reçoit automatiquement un message de prise en compte de la commande. OWANE a pour slogan « Pour vous, nous l'avons numérisé » a été mise sur le marché par de jeunes togolais.

Africa50 se fixe la barre de 1 milliard de dollars à mobiliser

Africa50 a tenu ce mois de juillet sa première Assemblée Générale annuelle (AG). 20 Etats africains et la Banque africaine de développement ont souscrit au capital à hauteur de 830 millions de dollars lors de son lancement officiel en juillet 2015. L'occasion pour le président du Conseil d'administration Akinwumi A. Adesina de présenter les jalons atteints par Africa50 au cours de ses cinq premiers mois d'activité ainsi que la feuille de route pour 2016. Celle-ci s'articule autour de la poursuite de la levée de fonds pour atteindre la barre du milliard et l'engagement à court terme des premiers investissements dans des projets. Avec les nouvelles souscriptions de deux Etats et de deux investisseurs institutionnels, Africa50 a désormais à son tour de table 25 actionnaires dont 22 Etats africains, la Banque africaine de développement (BAD) et deux banques centrales (Bank Al Maghrib et la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest - BECEAO). Africa50 est un fonds d'investissement porté par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) et est basé au Maroc. Africa50 se donne pour mission de mobiliser l'épargne à long terme des investisseurs africains et non africains en vue de financer des projets d'infrastructure en Afrique. Et ce en s'appuyant sur deux structures : une société de financement de projets et une société de développement de projets. Le fonds compte 22 pays africains pour actionnaires : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Nigeria, le Niger, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Gambie et le Togo.

L'invitée du journal Mme Victoire DOGBE Tomegah

Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes



“Nous sommes en train de gagner, ensemble avec les populations et les institutions de microfinance, la bataille de l'amélioration des conditions de vie”

Un peu plus de deux ans après le lancement du Fonds National de la Finance Inclusive, Madame le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes fait un point des activités et de l'impact du FNFI sur le terrain. Elle revient notamment sur les perspectives en vue d'un renforcement du développement à la Base dans notre pays. Le Journal Economie et Développement vous propose ci-dessous l'intégralité de son interview.

Pourquoi le Gouvernement a créé le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) ?

Victoire Tomegah : Le FNFI est la réponse du Gouvernement, sur les instructions du Chef de l'Etat, à l'exclusion financière qui touche une partie importante de la population togolaise et notamment les plus pauvres. Comme vous le savez, moins de 30% de la population togolaise avait accès aux services financiers de base. Il s'agissait donc pour les pouvoirs publics de faire tomber la barrière invisible qui empêche certains de nos compatriotes d'accéder aux crédits pour lancer ou relancer leurs activités génératrices de revenus. Pour cela, le Gouvernement a mis en place ce fonds qui met des lignes de crédits à taux réduits à disposition des institutions de microfinance afin de leur permettre de les prêter aux plus pauvres. Grâce à ce partenariat technique et la mise en place de produits dédiés à chaque catégorie, l'objectif d'inclusion financière est plus que jamais atteignable. Ce qui est sûr, c'est que tous les instruments techniques sont en place. Au-delà des chiffres de la BCEAO qui montrent une nette amélioration de l'accès aux services financiers dans notre pays, nous nous référons aux nombreux témoignages et histoires de réussites en matière d'autonomisation économique pour dire que nous sommes en train de gagner, ensemble avec les populations et les institutions de microfinance, la bataille de l'amélioration des conditions de vie.

Quel est l'impact du FNFI sur le développement à la base et sur la réduction de la pauvreté ?

Victoire Tomegah : Nous comptabilisons un peu plus de deux ans d'exécution seulement mais nous pouvons d'ores et déjà illustrer l'impact du FNFI par quelques exemples simples : Le produit phare du FNFI : APSEF, Accès des Pauvres aux Services Financiers (Produit de 30.000 F pour le premier cycle, 40.000 F pour le second et 50.000 F pour les deux derniers cycles) a apporté une vraie évolution socio-économique dans la vie d'un demi-million de togolais dont 90% sont des femmes. Ces femmes exercent des activités génératrices de revenus à une petite échelle mais qui leur permettent d'avoir le minimum vital et de prendre en charge les soins de santé primaire, l'alimentation et les frais scolaires de leurs enfants. Les fédérations préfectorales de développement à la base ont joué un rôle très déterminant dans la promotion de ce produit, et je tiens à les en remercier. Le Produit AGRISEF, Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (Produit de 100.000 FCFA par cycle) a, en un peu plus d'un an de mise en œuvre, permis à plus de 132.000 agriculteurs (50 % femmes et 50 % hommes) d'acquérir des intrants agricoles, engrais, semences, de la main d'œuvre pour améliorer la pratique de l'agriculture et ainsi améliorer leur productivité et production. Les paysans sont très demandeurs de ce produit et il faut saluer la bonne synergie entre le Ministère du Développement à la Base, le Ministère de l'Agriculture et tous les services techniques d'appui pour la bonne mise en place de ce produit sur le terrain par les Institutions de Microfinance. Quand on sait que 70 % de togolais vivent en milieu rural, il est évident que le produit AGRISEF va être une puissante locomotive pour amoindrir la pauvreté dans nos villages et cantons, et donc à l'échelle nationale. Le Produit AJSEF, Accès des Jeunes aux Services Financiers, Produit pouvant aller jusqu'à 300.000 FCFA est un crédit spécialement conçu pour les jeunes, qui, malgré quelques difficultés de démarrage, est aujourd'hui une réussite. Nous avons travaillé avec les Chambres de Métiers des différentes régions, les associations de jeunes, les différents prestataires de services techniques et financiers pour concevoir et mettre en œuvre un produit qui répond aux attentes des jeunes. A ce jour, AJSEF a permis de toucher plus de 12 000 jeunes sur l'ensemble du territoire et le nombre de bénéficiaires va continuer d'augmenter. Ainsi avec ces trois produits, le FNFI compte près de 700 000 bénéficiaires sur toute l'étendue du territoire. Ceci en trente (30) mois d'exécution !

Nous avons réussi l'enjeu de l'opérationnalisation et maintenant nous devons gagner le pari de la pérennisation des effets dans la vie des populations. Comme vous le savez, l'inclusion financière et sociale est le socle de la cohésion sociale, gage d'une société harmonieuse et tournée vers le développement. Il faut ici saluer le rôle important joué par la Fédération des Bénéficiaires des Services Financiers du FNFI (FEBESEF) pour sa contribution dans l'identification des groupes bénéficiaires des services financiers, dans le suivi des crédits, et dans les remboursements. Egalement, je voudrai féliciter les bénéficiaires, nos parents, frères et sœurs pour leur fiabilité dans le remboursement. Ainsi, plus de 90% des crédits accordés par les partenaires du FNFI sont remboursés. Si je prends la région des Savanes, par exemple, (qui

concentre les zones d'extrême pauvreté) les taux de remboursement avoisinent les 100%.

Enfin, d'un point de vue territorial, les actions du FNFI ont permis à ce jour de toucher au moins 85 % des villages et une stratégie est actuellement en cours d'élaboration pour que 100 % des villages du Togo soient touchés.

Quelles sont les perspectives en vue de l'amélioration des performances obtenues et le renforcement du développement à la base ?

Victoire Tomegah : Le Togo a pris un leadership important dans la réalisation des Objectifs de développement durable. Notre objectif en tant que Gouvernement est de ne laisser personne sur le côté dans notre quête pour le développement et pour cela le FNFI a vocation à être encore plus performant et plus inclusif. Ainsi, en plus des produits traditionnels du FNFI (APSEF, AGRISEF et AJSEF), d'autres produits sont en cours de développement, notamment le produit refinancement pour les Institutions de Microfinance" et un autre produit créé avec l'appui de la BAD. Ce dernier vise les femmes portefaix, les femmes handicapées, les femmes veuves, les femmes vivant avec le VIH et les femmes soignées de fistules obstétricales. Mais la grande innovation, c'est le lancement fin avril dernier de l'assurance du FNFI. Le Chef de l'Etat a souhaité que nos bénéficiaires qui peuvent être victimes d'accidents de la vie soient protégés contre ceux-ci et ainsi ne pas être doublement pénalisés. L'assurance FNFI comporte trois volets: santé ; incendie ; décès et représente un nouveau challenge auquel nous porterons une attention particulière au cours des prochains mois. Le FNFI va mettre davantage l'accent sur la qualité de ses opérations. C'est dans ce cadre qu'il sera organisé avant la fin de l'année en cours une revue à mi-parcours pour revisiter le schéma directeur du FNFI et pour discuter des mécanismes à mettre en place afin d'améliorer la qualité de nos services. Nous comptons aussi renforcer la communication autour des remboursements et mettre l'accent sur les localités jusqu'ici non encore touchées par le FNFI. Face au volume sans cesse croissant des opérations et aux besoins et attentes des populations ciblées, en partenariat avec le ministère en charge des finances, nous mettrons l'accent sur la mobilisation des ressources. J'aimerais saisir l'occasion pour saluer le rôle particulièrement important des Partenaires Techniques et Financiers qui ont adhéré spontanément à la démarche FNFI. Que ce soit la BOAD, le PNUD, l'UNCDF, la BAD, la BCEAO, tous ces partenaires par des conseils, des contributions techniques, des appuis financiers, accompagnent l'Etat dans son objectif de réduction de la pauvreté. A ce jour, à titre d'exemple, les financements accordés par la BOAD au FNFI sont de l'ordre de 10 milliards de FCFA. Des discussions sont très avancées avec la Banque Islamique de Développement, le Fonds Koweïtien et d'autres partenaires pour une mobilisation accrue des ressources.

ECONOMIE Le label Made in Togo, une stimulation à la consommation locale

La Ministre du Commerce, de la promotion du secteur privé de l'Industrie et du Tourisme LEGSIM-BALOUKI Essossimna a ouvert les portes de la première édition de la foire Made in Togo qui se déroule au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) du 22 juillet au 02 Aout 2016. Pour Johnson Kueku-Banka, directeur du CETEF c'est une vitrine de ce qui se fait de mieux dans le pays et une incitation à consommer togolais. « Cette plateforme commerciale Made in Togo c'est pour stimuler la consommation locale et les exportations, un vivier pour booster l'entrepreneuriat au Togo. Il est nécessaire d'encourager les nombreux jeunes pour une initiative durable et à des ouvertures sur le marché national et international », a expliqué le Directeur Général du CETEF Kueku-Banka Johnson. Les ministres en charge de la communication, de la culture et de l'environnement ont soutenu cette messe commerciale avec des visites guidées des 87 stands du pavillon Mono. Environ 10.000 visiteurs sont attendus durant les 10 jours. « Ce label Made in Togo présente un intérêt car il permet le développement de l'économie nationale. Cette manifestation constitue un des moyens de faire rayonner l'image des produits de nos opérateurs économiques qui ne cessent d'innover dans ce secteur, de faire connaître le fruit de leur talent créateur au grand public et de stimuler leur consommation au niveau national, régional et international », a indiqué la Ministre du Commerce, de la promotion du secteur privé de l'Industrie et du Tourisme. « Agréable et encourageant de voir cette multitude de jeunes exhiber leur créativité démontrant ainsi toute la valeur intellectuelle du togolais en matière de la technologie. Le marché local à de l'avenir si les consommateurs se donnent aux produits locaux », estime M. PASSE Jean de Dieu avec sa famille de passage devant le Village des jeunes entrepreneurs bénéficiaire du Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAEIJ) qui ont su transformer le Soja en des

dérivées (jus, l'huile de cuisine, la pâte, du chocolat, des brochettes ...). Sur le site sont exposés des produits qui proviennent de l'artisanat, de la culture, de l'industrie, de l'agro-industrie, de la cuisine... Des animations, des jeux, des conférences-débats, des dégustations sont les activités parallèles qui se déroulent sur le site. La foire s'ouvre chaque jour de 9h à 21h.

Foire Made in Togo : « A la découverte de l'Application Web RELIKA »

Dans la foulée de la première édition de la foire Made in Togo qui se déroule au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) du 22 juillet au 02 Aout 2016 nous avons découvert un jeune entrepreneur qui a mis sur le marché togolais l'Application Web RELIKA qui se présente comme une solution numérique de gestion des pièces de monnaie divisionnaire dans les opérations d'achat et vente. « Le concept RELIKA a vu le jour à partir d'un triste constat du fait que le problème de reliquat existe souvent entre clients et vendeurs. RELIKA vient à point nommé pour mettre fin efficacement au calvaire que vivent ces derniers par le biais d'un numéro portable et un mot de passe », explique Palanga Atawédéou, Directeur Général de l'entreprise RELIKA SARL. RELIKA est une plateforme numérique mobile et web pouvant permettre de retirer ses reliquats n'importe où sur le territoire togolais quand le fournisseur du service est enregistré sur la plateforme (pharmacie, restaurants, hôtels, supermarchés, les bars...). Selon Palanga Atawédéou, RELIKA n'est pas seulement destiné au Togo mais dans l'avenir pourrait être utilisée dans les autres pays de l'espace UEMOA. « La plateforme s'attelle d'apporter à ses utilisateurs une qualité de service, une flexibilité et simplicité dans la gestion des fonds de caisse et apporter la solution dans la recherche pénible des pièces de monnaie », a-t-il indiqué.

« A la découverte de Togossimé »

Au Stand 51, à la foire Made in Togo se trouve Togossimé, une boutique spécialisée dans la promotion et la commercialisation des produits togolais « made in Togo ». On y trouve des liqueurs et des vins à base des fruits bios, du riz local, le vin de palme, les huiles (de palme, de soja, de coco, de coton, etc.), les farines (de fofou, de manioc, celles pour bouillie etc.), du sucre, du miel naturel, des biscuits, des savons, des pommades ; bref une multitude de produits adaptés et accessibles pour tous. « Notre vision est d'inciter toute la population à consommer les produits locaux et notre ambition, aujourd'hui, est d'être, dans un avenir proche, plus près de nos clients. Nous comptons créer aussi un parc agroalimentaire », explique Lucia ALLAH-ASSOGBA, la Promotrice. Dès qu'une personne atterrit au stand, Il lui est présenté les produits avec leurs bienfaits sur l'organisme, des séances de dégustations organisées de temps à autre pour permettre aux visiteurs de goûter des produits afin qu'ils en soient intéressés et puissent les adopter. Sont aussi faites des sensibilisations à l'endroit des enfants car lorsqu'ils arriveront à adopter cette habitude dès le bas âge ils grandiront avec la consommation des produits togolais et porter le message au niveau de leurs parents. « A Togossimé, vous avez des produits à partir de 25 FCFA. Si l'on trouve chers, quelques fois les « made in Togo », il faudra considérer la qualité de ces produits comparativement à ceux venant d'autres pays qui circulent dans les marchés et dont nous n'avons pas de garantie, surtout en termes de santé », a laissé entendre Lucia ALLAH-ASSOGBA. Togossimé est joignable sur le 22361063 et 91732811.

VIVEZ LA FOIRE MADE IN TOGO EN QUELQUES PHOTOS





SIALO

Sous le parrainage du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le comité d'organisation du Salon International de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de Lomé (SIALO) avec le soutien technique et financier du Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire, la Société Togolaise de Nouvelles Technologies (STNT) et d'autres partenaires, lance la 1^{ère} édition du concours dénommé « **Concours pour la Promotion de l'Excellence dans la Recherche Agroalimentaire chez les Jeunes Etudiants du Togo** ».

Ce concours est réservé à tout étudiant togolais doctorant ou inscrit en 2^{ème} année de Master dans les domaines suivants: - Sciences alimentaires et Technologie Agroalimentaire - Biologie Végétale Appliquée - Physiologie et Pharmacologie - Biotechnologie Microbienne et Cellulaire - Agronomie Intégrée - Sciences Aviaires.

LES DOSSIERS DE PARTICIPATION DOIVENT COMPORTER :

- 1- Une photocopie de l'attestation de Master ou une attestation de la 2^{ème} inscription en Master ;
- 2- Une photocopie du certificat de nationalité togolaise ;
- 3- Un projet de recherche post-master original et innovant, résumé en deux pages au maximum et présentant clairement le titre, la problématique, les objectifs, la méthodologie, les résultats attendus, le chronogramme et les perspectives post-docs. Un budget prévisionnel (dans un petit tableau) est facultatif.

Les candidats sont priés d'envoyer leur dossier (reçu exclusivement par courriel), à l'adresse e-mail suivant:

centaurecom@yahoo.fr au plus tard le 08 Août 2016.

Pour cette 1^{ère} édition, seuls 3 lauréats seront retenus.

Les prix sont composés entre autres

- ✓ Un ordinateur portable chacun
- ✓ Un séjour de 2 semaines au Centre Suisse de Recherches Scientifiques de Côte d'Ivoire
- ✓ Frais d'inscription en Thèse (Année 1)

NB: Les candidatures féminines sont fortement encouragées.

Info: 99 43 25 04 / centaurecom@yahoo.fr

SIALO,

la recherche au service de l'émergence.

